

Actualité politique

Le projet de loi de simplification en commission spéciale

L'examen des différents articles du projet de loi de simplification de la vie économique a débuté le 24 mars en Commission à l'Assemblée nationale. La droite et l'extrême-droite ont profité de l'examen de l'article 1^{er} pour proposer, sans succès, la suppression de nombreux opérateurs de l'Etat agissant en matière environnementale, à l'image de l'ADEME, de la Commission nationale du débat public (CNDP), de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou encore du Conseil national de la transition écologique. Les députés ont adopté un amendement porté par Les Républicains (LR) proposant la suppression de l'Observatoire de l'alimentation (Oqali), considéré comme « doublon administratif en matière de recherche sur l'alimentation ».

En outre, l'article 27 créant un « Haut Conseil à la simplification pour les entreprises » (dit « test PME ») chargé d'évaluer l'impact des normes sur ces dernières – notamment environnementales – a été supprimé. Le « test PME » est donc une victime collatérale de l'opposition des parlementaires (GDR, LFI, EcoS, PS, Horizons, UDR et RN) à la création du Haut Conseil de la simplification, une nouvelle instance censée mettre en œuvre ce test. Le rapporteur Stéphane Travert (EPR) a indiqué qu'il souhaitait que le test soit confié au Conseil national d'évaluation des normes et qu'il allait travailler en ce sens en vue de la séance. Le texte a été adopté par la commission spéciale et sera en séance publique à partir du 8 avril.